

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 839

26 mars 2015

### SOMMAIRE

<b>ABS Investments S.A.</b> .....	<b>40230</b>	<b>Silverspot Investments S.à r.l.</b> .....	<b>40235</b>
<b>Accurate S.A.</b> .....	<b>40230</b>	<b>Theia Investments S.à r.l.</b> .....	<b>40267</b>
<b>AFS Mauritius S.à r.l.</b> .....	<b>40230</b>	<b>Tromed S.A.</b> .....	<b>40226</b>
<b>A.J.I.L. C. &amp; P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances</b> .....	<b>40229</b>	<b>Troy III Investment Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>40253</b>
<b>Ajuno Ltd</b> .....	<b>40231</b>	<b>Utilicom</b> .....	<b>40252</b>
<b>Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria, S.A.</b> .....	<b>40230</b>	<b>Valindus S.A.</b> .....	<b>40226</b>
<b>Alma Capital Management S.A.</b> .....	<b>40231</b>	<b>Van Kantén S.A.</b> .....	<b>40226</b>
<b>Almirante International S.à r.l.</b> .....	<b>40231</b>	<b>Venezia Finance S.A., SPF</b> .....	<b>40226</b>
<b>AMGM S.à r.l.</b> .....	<b>40232</b>	<b>Viga Finance S.A.</b> .....	<b>40227</b>
<b>A.O.S. International S.à r.l.</b> .....	<b>40272</b>	<b>VITTORIA PALERMO Spf S.A.</b> .....	<b>40227</b>
<b>Barnes &amp; Noble S.à r.l.</b> .....	<b>40232</b>	<b>VLT Properties S.A.</b> .....	<b>40227</b>
<b>Bear Re S.A.</b> .....	<b>40234</b>	<b>VOSNES INVESTMENT S.A.</b> .....	<b>40227</b>
<b>Beckmann &amp; Jörgensen Holding S.A.</b> .....	<b>40234</b>	<b>VSL S.A.</b> .....	<b>40228</b>
<b>Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l.</b> ...	<b>40232</b>	<b>Wancourt S.A.</b> .....	<b>40236</b>
<b>Becton Dickinson Management S.à r.l.</b> ...	<b>40233</b>	<b>Wasteholdco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>40246</b>
<b>Becton Dickinson Worlwide Investments S.à r.l.</b> .....	<b>40233</b>	<b>Wasteholdco 2 S.à r.l.</b> .....	<b>40244</b>
<b>Bengals S.à r.l.</b> .....	<b>40233</b>	<b>Wellness International Business &amp; Care S.A.</b> .....	<b>40228</b>
<b>Berg Capital</b> .....	<b>40235</b>	<b>Westcoast S.A.</b> .....	<b>40228</b>
<b>Beverly Shipping S.à r.l.</b> .....	<b>40233</b>	<b>WHFC Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>40237</b>
<b>Bevington Sàrl</b> .....	<b>40234</b>	<b>WHFC Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>40237</b>
<b>LSREF3 Lux Investments XII S.à r.l.</b> .....	<b>40272</b>	<b>White Fairy Resort Holding S.A.</b> .....	<b>40228</b>
<b>Maybrooke Holdings S.A.</b> .....	<b>40270</b>	<b>Whittaker Participations S.A.</b> .....	<b>40229</b>
<b>Silverfleet Seventh Investment Company S.à r.l.</b> .....	<b>40235</b>	<b>Wickey (SPF) S.A.</b> .....	<b>40229</b>
		<b>Ysur Argentina Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>40249</b>

**Tromed S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 52.140.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2014*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Philippe PONSARD terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015028066/14.

(150031145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Valindus S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.813.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Crédit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 81.933, dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015028088/12.

(150031510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Van Kanten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.737.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 février 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028089/14.

(150031952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Venezia Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.290.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Credit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015028093/12.

(150031788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Viga Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 34, rue Albert 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 61.170.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 15.00 heures le 6 janvier 2015*

*Extrait des résolutions*

1 Le Conseil d'Administration, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts aux porteurs et à la tenue d'un registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, nomme la société:  
- B.P. & Partners S.A., RCS Luxembourg B 49.018, 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg  
dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015028097/14.

(150031954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**VITTORIA PALERMO Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 184.980.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028101/14.

(150031298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**VLT Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.108.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 février 2015*

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la société.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015028102/14.

(150031798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.515.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 6 février 2015*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Credit Agricole Luxembourg Conseil S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 81.933 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément au disposition de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour la Société

Référence de publication: 2015028103/12.

(150031787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**VSL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Belair, 4, rue Albert 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 147.560.

Par la présente, la société TONUS & CUNHA ASSOCIES SARL, 61 route de Longwy L-8080 Bertrange (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), immatriculé au RCSL sous le numéro B139158, démissionne en date du 29 janvier 2015 de son poste de commissaire aux comptes de la Société VSL SA, immatriculée au RCSL sous le numéro B147560, ayant son siège social à 4 Rue Albert 1<sup>er</sup>, L-1117 Belair.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015028104/12.

(150031410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Wellness International Business & Care S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 73.898.

*Extrait du Procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société WELLNESS tenue le 13 février 2015*

L'administrateur unique décide de nommer comme dépositaire la société anonyme anonyme RADICES FIDUCIAM S.A. établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31 boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS B13 9691)

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2015028113/12.

(150031543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Westcoast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 114.360.

*Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 février 2015*

Le Conseil d'Administration a décidé de désigner comme dépositaire des titres au porteur conformément à la loi, Me Beatriz Garcia, demeurant professionnellement au 5, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015028116/13.

(150031309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**White Fairy Resort Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 167.521.

- Constituée suivant acte de constat de scission partiel reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C n° 1038 du 24 avril 2012.

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 février 2015, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société WHITE FAIRY RESORT HOLDING S.A. est transféré au 15, boulevard Roosevelt, à 2450 Luxembourg, à compter du 4 février 2015.

Suite à la démission de:

\* Madame Sandrine BISARO, demeurant professionnellement à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg: administrateur,

\* P.A.L. Management Services, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg: administrateur,

\* REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, commissaire aux comptes.

- Ont été nommés avec effet immédiat:

\* Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg: administrateur,

\* Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg: administrateur,

\* REVILUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n°B25.549, domiciliée au 17, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Les mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 12 février 2015.

*Pour la société WHITE FAIRY RESORT HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015028119/30.

(150031411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 90.080.

—  
*Décision de l'administrateur unique*

L'administrateur unique désigne, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028120/14.

(150032212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**Wickey (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.838.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

S'est réunie le 13 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Conformément à la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des parts au porteur, la société désigne la Banque International à Luxembourg SA, demeurant au 69 route d'Esch L-2956 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015028121/14.

(150032192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2015.

---

**A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration Prises en date du 13 février 2015*

Il a été décidé ce qui suit:

En vertu de l'article 42 nouveau de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel qu'adopté par la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur (la «Loi»), le Conseil d'Administration décide, après délibération, de désigner en qualité de dépositaire répondant aux conditions du paragraphe (2) h) dudit article, TAX CONSULT S.A., 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B113.223.

Pour A.J.I.L. C.&P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances

Signature

Référence de publication: 2015028152/16.

(150032526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria, S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 165.025.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par le collège des liquidateurs en date du 16 février 2015*

Le collège des liquidateurs décide de nommer la Société Européenne de Banque, 19-21, Boulevard du Prince Henri, Luxembourg, en qualité d'agent dépositaire des actions au porteur de la société Alfieri Associated Investors Serviços de Consultoria S.A. (en liquidation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2015028161/16.

(150032975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**ABS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.029.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu le 16 février 2015*

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur, le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg en date du 16 février 2015 a décidé de nommer la Fiduciaire Roger Linster S.à r.l., avec siège social au 1, rue de Wormeldange-Haut à L-5488 Ehnen et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 169251, aux fonctions de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2015028177/14.

(150032584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Accurate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.862.

—  
*Résolution du conseil d'administration de la société*

Le conseil d'administration s'est réuni en date du 12.02.2015 et a décidé

- de désigner comme dépositaire des actions au porteur de la société C.L.F. SA, Maître Cathy ARENDT, avocat à la Cour, demeurant à 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Fait à Frisange, le 12.02.2015.

*Administrateur*

Référence de publication: 2015028179/13.

(150033335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**AFS Mauritius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.847.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers, que la dénomination sociale de l'associé unique de la société (anciennement Compagnie d'Investissement de l'Atlas S.A.) est désormais la suivante:

Aerium Atlas Management - CIA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028185/14.

(150033193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Ajuno Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 183.148.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 10h40 le 03 février 2015*

*Décisions*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, la société:

B.P. & Partners S.A., 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg (RCS Luxembourg: B 49.018), comme dépositaire des actions au porteur émises par la société AJUNO LT S.A.

Référence de publication: 2015028187/14.

(150032608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Alma Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.170.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 4 février 2015*

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 4 février 2015:

1- Le mandat de l'administrateur Ensof Services S.à r.l. viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

2- Monsieur Antoine Lam-Chok, né le 21 août 1965 à Port-Louis, Iles Maurice, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Ensof Services S.à r.l., avec effet au 5 mars 2014;

3- Monsieur Adrian Braimer Jones, né le 16 septembre 1965 à Nairobi, Kenya, ayant son adresse professionnelle au 49 Grosvenor Street, W1K 3HP Londres, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015;

4- Elah External Management Services Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, Palm Grove House, 4<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 438, VG1110 Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Companies Register sous le numéro 1719028, a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 4 février 2015.

Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, a été nommé représentant permanent de Elah External Management Services Ltd, avec effet au 4 février 2015.

5- Le mandat des nouveaux administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020 pour approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028192/28.

(150032834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Almirante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.431.

—  
Suivant la convention de vente de parts sociales signée du  
30 décembre 2014

il résulte que l'associé unique est

Stichting Administratiekantoor DUAD

pour 100 parts sociales à concurrence de 100 % de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 février 2015.

Référence de publication: 2015028193/14.

(150032595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 167.960.

—  
*Extrait rectificatif à notre dépôt L150031929 du 17.02.2015*

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16.02.2015, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AMGM S.à r.l.*

- Madame Ekaterina GALASHEVA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la société avec effet au 12 janvier 2015.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la société avec effet au 8 janvier 2013.

- Monsieur Andrey KISHKINSKIY, né à Moscou, Russie, le 12.07.1982 et résidant professionnellement à Burakova str. 7/2-52, Moscou 105118 Russie, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Oleg BELAYEV né à Omsk, Russie, le 07.04.1971 et résidant professionnellement à Nepokorennikh 9-1-24 Saint Petersburg 195220 Russie, a été nommé gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 février 2015, pour une durée indéterminée.

- Madame Melina Frances HOWARD née à Céret, France, le 10.01.1979 et résidant à 13 rue des Cigales L-1336 Luxembourg, a été nommée gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 février 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMGM S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028197/24.

(150032367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Barnes & Noble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.208.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Février 2015.

Martinus C. J. WEIJERMANS

*Gérant*

Référence de publication: 2015028220/13.

(150033090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Becton Dickinson Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 43.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.259.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que le siège social de son associé unique, Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., a été transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 21 Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015028221/14.

(150032444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Becton Dickinson Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 7.539.451,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.006.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que le siège social de son associé unique, Becton Dickinson Worldwide Investments S.à r.l., a été transféré au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet au 21 Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015028222/14.

(150032445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Becton Dickinson Worlwide Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 370.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.974.

—  
EXTRAIT

La Société a pris connaissance que le siège social de son associé unique, Becton Dickinson Luxembourg LLC S.C.S., a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 21 Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2015028223/14.

(150032443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Bengals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.480.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 17 février 2015*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren, et M. Martin Graham avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bengals Sàrl

Référence de publication: 2015028225/12.

(150032840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Beverly Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 177.080.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015028226/13.

(150033160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.712.673,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

---

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société du 12 février 2015 que:

- M. Chris Barnes, a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 13 février 2015;

- M. Dominic Spiri, né le 15 avril 1974, à Watford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2AP, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société, avec effet au 13 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015028227/15.

(150032927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Bear Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 20, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 157.062.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à 11h30 le 03 février 2015*

*Décisions*

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, la société:

B.P. & Partners S.A., 20, rue Dicks L-1417 Luxembourg (RCS Luxembourg: B 49.018), comme dépositaire des actions au porteur émises par la société BEAR RE S.A.

Référence de publication: 2015028231/14.

(150032607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Beckmann & Jørgensen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 43.101.

---

*Extract of the resolutions taken by the board of directors on February 17, 2015*

*1<sup>st</sup> resolution:*

The Board of Directors takes into account the fact that Mrs. Johanna SCHADECK resigned from her mandate of Director of the Company, with immediate effect.

The Board of Directors decides to coopt as Director, with immediate effect, the company LIAM HOLDING S.A., with registered office at 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B165.184, whose permanent representative is Mr. Emmanuel CUKROWICZ, Director, residing at 40, avenue du Gui, B-1180 Brussels (Belgium). The new Director will carry out the mandate of his predecessor which will elapse at the Annual General Meeting to be held in 2020.

**Suit la traduction française**

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 février 2015*

*1<sup>ère</sup> résolution:*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Johanna SCHADECK de son mandat d'Administrateur dans la Société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur, avec effet immédiat, la société anonyme LIAM HOLDING S.A., avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165.184, ayant comme représentant permanent Mr. Emmanuel CUKROWICZ, Administrateur, résidant au 40, Avenue du Gui, L-1180 Bruxelles (Belgique). Le nouvel Administrateur poursuivra le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BECKMANN & JÖRGENSEN HOLDING S.A.*

Référence de publication: 2015028232/27.

---

**Berg Capital, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.999.

—  
EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mr Anders Berg a cédé 132 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Berg Capital Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mr Niclas Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Berg Capital Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mrs Jenny Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Berg Capital Sàrl.

Suite au contrat de cession de parts sociales du 15/12/2014, Mrs Camilla Berg a cédé 17 parts sociales à la société Berg Group Holding AB, enregistrée sous le numéro de registre 556990-5200, ayant son siège social au Strandvägen 53, 11523 Stockholm, Suède, de la Société Berg Capital Sàrl.

La Société Berg Group Holding AB, est à ce jour l'associé unique de la Société Berg Capital Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/02/2015.

Signature

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015028235/25.

(150033197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**Silverspot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.402.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Silverspot Investments S.à r.l.

Manacorff (Luxembourg) S.A.

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2015031412/15.

(150034710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

---

**Silverfleet Seventh Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.083.

—  
Les comptes annuels pour la période du 16 juin 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015031411/11.

(150034577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2015.

**Wancourt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.190.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil quinze, le quatre février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROTMILAN INVESTMENT INC., une société de droit panaméen, ayant son siège social au Office One Building, 50<sup>th</sup> and 58<sup>th</sup> Streets, Obarrio, Panama, République du Panama

ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration générale lui délivrée en date du 2 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée WANCOURT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 148.190, établie et ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1950 du 7 octobre 2009 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (1.000.000.- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par HOPARGEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. 2LAC/2015/3326. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Référence de publication: 2015030877/57.

(150033293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**WHFC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. WHFC Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.420.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of December,  
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Wert Investment Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 and having a share capital of EUR75,125 (the Sole Shareholder),

here represented by Paul Péporté, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 15 December 2014;

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

WHFC Holdings S.à r.l. (the Company) has been incorporated on 10 January 2011 pursuant to a deed (being published on page 11390 of the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 238 dated 5 February 2011) of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR25 (twenty-five euros) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

(1) change of the corporate objects of the Company from those of a private limited liability company qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004) into the ones of an ordinary private limited liability company and ancillary changes relating to the conversion of the Company into an ordinary private limited liability company; and

(2) subsequent restatement of the articles of association of the Company in their entirety.

III. After due consideration, the Sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate objects of the Company from those of a private limited liability company qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Act 2004 into the ones of an ordinary private limited liability company and make ancillary changes relating to the conversion of the Company into an ordinary private limited liability company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "WHFC Holdings S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board

of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is fixed at EUR12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR25 (twenty-five euros) each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The sole shareholder may contribute to the Company as Capital Surplus and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.

7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

#### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### IV. Sole shareholder resolutions

#### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

**Art. 13. Form.** As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

### V. Annual accounts - Allocation of profits

#### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

#### **VII. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de décembre,  
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.726 et ayant un capital social de EUR75,125 (l'Associé Unique),

ici représentée par Paul Péporté, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 Décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

WHFC Holdings S.à r.l. (la Société) a été constituée suivant un acte en date du 10 janvier 2011 (publié à la page 11390 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°238 du 5 février 2011) de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société qui est fixé à EUR12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq euros) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

(1) changement de l'objet social de la Société de celui d'une société à responsabilité limitée ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004) en celui d'une société à responsabilité limitée ordinaire et changements auxiliaires liés à la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée ordinaire; et



(2) refonte subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, l'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société de celui d'une société à responsabilité limitée ayant la qualité de société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation de 2004 en celui d'une société à responsabilité limitée ordinaire et d'opérer aux changements auxiliaires liés à la transformation de la Société en une société à responsabilité limitée ordinaire.

*Deuxième résolution*

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version française, la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "WHFC Holdings S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

**4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR25 (vingt-cinq euros), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

5.3 L'associé unique peut effectuer des Apports en Capitaux Propres à la Société et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Décisions de l'associé unique

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art 13. Forme.** Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

#### VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Péporté, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015030882/375.

(150033938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

---

**Wasteholdco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.924.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of WASTEHDSCO 2 S.à r.l. (formerly known as AYLORA INVESTMENT S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million four hundred eighty-eight thousand five hundred and eleven euro (EUR 3,488,511-), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, of 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 244 of 30 January 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B134924 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, of 19 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2176 of 14 October 2010.

The Meeting was declared open at 3.30 p.m. and was presided by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains,

Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains, is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company, 3,488,511 shares representing 100% of the share capital are represented at the present meeting.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

*First resolution*

The Meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, as liquidator.

*Third resolution*

The Meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The Meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business the meeting is closed at 3.40 p.m.. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de WASTEHOLDCO 2 S.à r.l. (antérieurement connue sous la dénomination AYLORA INVESTMENT S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent onze euros (EUR 3,488,511.-), dont le siège social est au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 244 du 30 janvier 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B134924 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2176, en date du 14 octobre 2010.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15.30 heures et est présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

4 Divers.

II. Les noms des associés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence 3.488.511 parts sociales représentant 100% du capital social émis sont représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Merlis S.à r.l., dont le siège social est au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 janvier 2015. GAC/2015/391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030879/138.

(150033763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**Wasteholdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.364.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of WASTEHoldCO 1 S.à r.l. (formerly known as XOLLEN INVEST S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four million three hundred fifty-eight thousand three hundred and thirty-six euro (EUR 4,358,336-), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, of 5 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 371 of 13 February 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B135364 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, of 19 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2177 of 14 October 2010.

The Meeting was declared open at 3.15 p.m. and was presided by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed Mr Chris Oberhag, with professional address in Mondorf-les-Bains, Mrs Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains, is elected as scrutineer by the Meeting. The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

#### *Agenda*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares held are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance list that out of the issued share capital of the Company, 484,259 shares of class A1, 484,259 shares of class A2, 484,259 shares of class A4, 484,259 shares of class A5, 484,259 shares of class A6, 484,259 shares of class A7, 484,259 shares of class A8, 484,259 shares of class A9 and 484,264 shares of class A10, representing 100% of the share capital are represented at the present meeting.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

V. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, as liquidator.

#### *Third resolution*

The Meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The Meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2.500,-).

There being no further business the meeting is closed at 3.25 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,  
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de WASTEHOLDCO 1 S.à r.l. (antérieurement connue sous la dénomination XOLLEN INVEST S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-six euros (EUR 4,358,336.-), dont le siège social est au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 05 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 371 du 13 février 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B135364 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch en date du 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2177, en date du 14 octobre 2010.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 15.15 heures et est présidée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

II. Les noms des associés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte de cette liste de présence 484,259 parts sociales de catégorie A1, 484,259 parts sociales de catégorie A2, 484,259 parts sociales de catégorie A4, 484,259 parts sociales de catégorie A5, 484,259 parts sociales de catégorie A6, 484,259 parts sociales de catégorie A7, 484,259 parts sociales de catégorie A8, 484,259 parts sociales de catégorie A9 et 484,264 parts sociales de catégorie A10 représentant 100% du capital social émis sont représentées à la présente assemblée.

IV. La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Merlis S.à r.l., dont le siège social est au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, comme liquidateur.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.



La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.25 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 janvier 2015. GAC/2015/390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030878/143.

(150033735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**Ysur Argentina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.942.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

YPF S.A., an Argentina company having its registered office at Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentina, registered with the Public Registry of Commerce Buenos Aires under Nr. 404 Book 808 Section A of Sociudades Anonimas, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of YSUR Argentina Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 173.942 (the "Company").

III. The Company migrated from the Province of Alberta, Canada to the Grand-Duchy of Luxembourg on 19 December 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 February 2013, number 370, page 17736, which includes the articles of association of the Company.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 17 September 2014, published on 4 November 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3238, page 155420.

V. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of 1 US Dollar (USD 1) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of twenty thousand and one US Dollars (USD 20,001.-), by the issue of one (1) new share, having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Share"), together with share premium;

Subscription for the New Share by YPF S.A., an Argentina company having its registered office at Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentina, registered with the Public Registry of Commerce Buenos Aires under Nr. 404 Book 808 Section A of Sociedades Anonimas, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), to be fully subscribed and paid up at nominal value, together with an aggregate share premium of two million two hundred and forty-three thousand two hundred and three US Dollars and sixty Cent (USD 2,243,203.60), by a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of two million two hundred and forty-three thousand two hundred and four US Dollars and sixty Cent (USD 2,243,204.60) held by the Sole Shareholder against the Company; and

2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles").

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of 1 US Dollar (USD 1) so as to raise it from its current amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of twenty thousand and one US Dollars (USD 20,001.-), by the issue of the New Share, together with share premium.

*Subscription / Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the New Share and to make payment in full for such New Share, together with an aggregate share premium of two million two hundred and forty-three thousand two hundred and three US Dollars and sixty Cent (USD 2,243,203.60), by a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of two million two hundred and forty-three thousand two hundred and four US Dollars and sixty Cent (USD 2,243,204.60) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

The value of the Contribution has been certified by a report of the board of managers of the Company dated 18 December 2014 (the "Report").

The Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares that its receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

"The Company's share capital is set at USD 20,001 (twenty thousand one US Dollars) divided into 20,001 (twenty thousand one) shares having a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each and each are fully paid-up"

*Declaration*

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

YPF S.A., une société anonyme argentine, ayant son siège social au Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentine, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Buenos Aires (Public Registry of Commerce Buenos Aires) sous le numéro 404 Livre 108 Section A des sociétés anonymes (Nr. 404 Book 808 Section A of Sociedades Anonimas),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de YSUR Argentina Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 173.942 (la «Société»).

III. La Société a migrée de la Province d'Alberta, Canada, au Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 décembre 2012 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 février 2013, numéro 370, page 17736, qui inclut les statuts de la Société.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 17 septembre 2014, publié le 4 novembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3238, page 155420.

V. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) à un montant de vingt mille un Dollars Américains (USD 20.001,-), par l'émission d'une (1) part sociale, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription de la Nouvelle Part Sociale par YPF S.A., une société anonyme argentine, ayant son siège social au Macacha Güemes 515, Buenos Aires, Argentine, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Buenos Aires (Public Registry of Commerce Buenos Aires) sous le numéro 404 Livre 108 Section A des sociétés anonymes (Nr. 404 Book 808 Section A of Sociudades Anonimas), associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), à souscrire et libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux millions deux cent quarante-trois mille deux cent trois Dollars Américains et soixante Centimes (USD 2.243.203,60), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions deux cent quarante-trois mille deux cent quatre Dollars Américains et soixante Centimes (USD 2.243.204,60) détenue par l'Associé Unique contre la Société;

2. Modification subséquente du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'Article 6 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»), a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar Américain (USD 1) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,-) à un montant de vingt mille un Dollars Américains (USD 20.001,-), par l'émission de la Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission.

#### *Souscription / Libération*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux millions deux cent quarante-trois mille deux cent trois Dollars Américains et soixante Centimes (USD 2.243.203,60), par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions deux cent quarante-trois mille deux cent quatre Dollars Américains et soixante Centimes (USD 2.243.204,60) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

La valeur de l'Apport a été certifiée par un rapport du conseil de gérance de la Société en date du 18 décembre 2014 (le «Rapport»).

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 20.001 USD (vingt mille un dollars américains), divisé en 20.001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.»

#### *Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015030894/149.

(150034091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**Utilicom, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 193.509.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Anar Mahmudov, dirigeant de sociétés, né le 29 janvier 1984 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 528, avenue H. Javid, AZ-1073 Bakou (Azerbaïdjan),

représenté par Maître Souade Boutharouite, avocat au Barreau de Luxembourg, née le 12 février 1979 à Saint-Junien (France), demeurant professionnellement au 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 05 janvier 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société UTILICOM, (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant le siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 5 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, du 19 janvier 2015 sous le numéro 136. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représentant l'entier du capital social, prend la résolution suivante.

*Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet le conseil, l'accompagnement et l'assistance dans le domaine des nouvelles technologies tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société a pour objet toutes prestations de service liées aux projets, à la constitution, l'organisation, la restructuration, le rapprochement et la mise en commun de tous commerces, entreprises et structures sociétaires liés aux nouvelles technologies, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet de développer des logiciels, brevets, marques de services, marques déposées, «know-how», et tout autre titre de propriété intellectuelle ainsi que de détenir, accorder des licences et sous-licences, de vendre, céder ou sous-traiter en tout ou en partie ces licences et sous-licences.

La Société peut également prendre toute mesure appropriée pour protéger les droits dérivant de logiciels, brevets, marques de services, marques déposées, «know-how», et tout autre titre de propriété intellectuelle et droits similaires contre leur utilisation non autorisée par les tiers. De manière générale la Société peut prendre toute mesure appropriée contre la violation de ses droits pas des tiers.

En outre la société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, les négociations internationales et les prestations de services dans le conseil aux entreprises.

La société a aussi pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur des biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, «know-how» et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social."

#### Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société dont l'objet social est présentement modifié, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1,200.-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boutharouite et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. 2LAC/2015/3336. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030853/75.

(150034018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

### **Troy III Investment Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.654.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of February.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED

1. International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mrs Esther COCCO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There exists among all those who hold or may become holders of its shares, a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Troy III Investment Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in

the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 20,000 (twenty thousand euros) represented by:

- 596,999 (five hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-nine) class A shares (the "Class A Shares") subdivided in to seven (7) series as follows:

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 1 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 2 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 3 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 4 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty- five) series 5 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty- five) series 6 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty-five) series 7 Class A Shares,

- 1,400,000 (one million four hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares");

- 3,000 (three thousand) class C Shares (the "Class C Shares"); and

- 1 (one) class D Share (the "Class D Share" and collectively with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the "Shares" and individually a "Share"),

all in registered form with a par value of EUR 0.01 (one cent of one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Except as otherwise provided by an agreement entered into between the shareholders from time to time, the repurchase and cancellation mechanism in respect of the Class A Shares as described in article 6 below and the liquidation distribution allocation as described in article 20 below, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares and the Class D Share shall confer identical rights to the shareholders of the Company except that:

(i) the Class A Shares will entitle their owner(s) to:

(a) 99.5% (ninety-nine point five per cent) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) (other than dividends paid on the Class B Shares and the Class D Share) (the "Class A Share Dividend Amount") less the Class A Share Preferential Dividend Allocation Amount (as defined below) and, in case of several owners of Class A Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares; and

(b) a preferential dividend in respect of each series of Class A Shares (the aggregate total amount of which is defined as the "Class A Share Preferential Dividend Allocation Amount") allocated in the following:

- series 1 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- series 2 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- series 3 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- series 4 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- series 5 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.30%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company;
- series 6 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company; and
- series 7 Class A Shares entitles their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point forty per cent (0.40%) per year of the nominal value of the Class A Shares issued by the Company,

(ii) the Class B Shares will entitle their owner(s) to EUR 100 (one hundred euros) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class B Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares;

(iii) the Class C Shares will entitle their owner(s) to:

(a) 0.5% (zero point five per cent) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) (other than dividends paid on the Class B Shares and the Class D Share) less the Class C Share Preferential Dividend Allocation Amount (as defined below) and, in case of several owners of Class C Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares; and

(b) a preferential dividend in an amount equal to the Class A Share Preferential Dividend Allocation Amount (the "Class C Share Preferential Dividend Allocation Amount"); and

(iv) the Class D Share will entitle their owner(s) to EUR 100 (one hundred euros) of the total dividend amount to be distributed by the Company to its shareholder(s) and, in case of several owners of Class D Shares, proportionally to their shareholding in such class of shares.

**Art. 6. Shares.** Each Share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Except as otherwise provided by an agreement entered into between the shareholders from time to time, the Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

The Company shall have power to redeem its own Shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

The series 1 Class A Shares, series 2 Class A Shares, series 3 Class A Shares, series 4 Class A Shares, series 5 Class A Shares, series 6 Class A Shares and series 7 Class A Shares shall not be convertible into other series of Class A Shares.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Class A Shares including by the cancellation of one or more entire series of Class A Shares through the repurchase and cancellation of all the Class A Shares in issue in such series. In the case of repurchases and cancellations of series of Class A Shares such cancellations and repurchases of Class A Shares shall be made in ascending numerical order (starting with the series 1 A Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more series of Class A Shares (in the order provided for above), such series of Class A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such series to the Class A Share Available Amount (as defined below) and the holders of Class A Shares of the repurchased and cancelled series of Class A Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Class A Share of the relevant series held by them and cancelled. The holders of the Class C Shares shall concurrently receive an interim dividend in an amount equal to the Compensation Amount (as defined below).

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Cancellation Amount (as defined below) by the number of Class A Shares in issue in the series of Class A Shares to be repurchased and cancelled.

The Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant series of Class A Shares. The Cancellation Amount for each series of Class A Shares (i.e. series 1 Class A Shares, series 2 Class A Shares, series 3 Class A Shares, series 4 Class A Shares, series 5 Class A Shares, series 6 Class A Shares and series 7 Class A Shares) shall be the Class A Share Available Amount of the relevant series at the time of its cancellation unless otherwise resolved by the board of managers; provided, however, that the Cancellation Amount shall never be higher than the Class A Share Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable share premium either in part or entirely.

The Class A Share Available Amount shall be 99.5% of the Total Available Amount (as defined below).

The Compensation Amount shall be 0.5% of the Total Available Amount (as defined below).

The Total Available Amount shall be the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders of the Company would have been entitled to dividend distributions according to article 18 of these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the series of A Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:  $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$ . Whereby: AA= Available Amount; NP= net profits (including carried forward profits and share premium); P= any freely distributable reserves; CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the series of A Shares to be cancelled; L= losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 7. Pre-emption rights.** If the Company proposes to allot any shares, those shares shall not be allotted to any person unless the Company has first offered them to all holders of Class A Shares and Class C Shares on the date of the offer on the same terms, and at the same price, as those shares are being offered to other persons on a pari passu and pro rata basis to the number of Class A Shares and Class C Shares held by those holders (as nearly as possible without involving fractions).

The offer:

- shall be in writing, shall be open for acceptance for a period of 15 business days from the date of the offer and shall give details of the number and subscription price of the relevant shares; and

- may stipulate that any holders of the Class A Shares and Class C Shares who wishes to subscribe for a number of shares in excess of the proportion to which he is entitled shall, in his acceptance, state the number of excess shares (the "Excess Shares") for which he wishes to subscribe.

Any Shares not accepted by the holders of the Class A Shares and Class C Shares pursuant to the offer made to them in accordance with the above provision shall be used for satisfying any requests for Excess Shares made pursuant to the clause here above. If there are insufficient Excess Shares to satisfy such requests, the Excess Shares shall be allotted to the applicants on a pari passu and pro rata basis to the number of Class A Shares and Class C Shares held by the applicants immediately before the offer was made to the holders of the Class A Shares and Class C Shares (as nearly as possible without involving fractions or increasing the number of Excess Shares allotted to any holders of the Class A Shares and Class C Shares beyond that applied for by him). After that allotment, any Excess Shares remaining shall be offered to any other person as the managers may determine, at the same price and on the same terms as the offer to the holders of Class A Shares and Class C Shares.

**Art. 8. Tag along right: compliant offer.** Notwithstanding any other provisions in these Articles, no sale or transfer or other disposition of any interest in any shares by a holder of Shares (the "Selling Shareholder") shall have any effect, if it would result in a change of Control of the Company, unless before the sale, transfer of other disposition takes effect the proposed purchaser (the "Proposed Purchaser") has made a bona fide offer in accordance with this Article 8 ("Compliant Offer") to all holders of the Class A Shares and Class C Shares to purchase at the price specified in the third paragraph below, all Class A Shares and Class C Shares (except to any shareholder who has expressly waived his right to receive such an offer for the purpose of this Article).

Any offer made under the above paragraph shall be in writing, open for acceptance for at least 14 days, and shall be deemed to be rejected by any shareholder who has not accepted it in accordance with its terms within 21 days and the consideration under such an offer shall be settled in full on completion of the purchase and within 30 days of the date of the offer.

The Compliant Offer shall be at a price per Class A Share and Class C Share which is not less than an amount equal to the price offered or paid or agreed to be paid by the Proposed Purchaser for all shares proposed to be acquired from



the Selling Shareholder (the "Proposing Transferor") divided by the number of Class A Shares the Proposed Purchaser proposes to acquire from the Selling Shareholder.

In determining the price offered or paid or agreed to be paid for a share for the purposes of the above paragraph there shall be included in each case an amount equal to the relevant proportion of any other consideration (in cash or otherwise) received or receivable by the Selling Shareholder of the relevant shares (or any person connected or person acting in concert with such person) which (having regard to the substance of the transaction as a whole) can reasonably be regarded as forming part of the consideration for the relevant shares.

For the purposes of this Article the expression "Control" means the power of a person (or persons acting together) to secure, whether by contract, voting rights or otherwise, and whether directly or indirectly (including, without limitation, via one or more intermediate undertakings) that the affairs of the Company are conducted in accordance with the wishes of that person (or persons).

**Art. 9. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 10. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 11. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the secretary. Such article may be subject to the provisions of any agreement entered into between the shareholders from time to time.

**Art. 12. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 14. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 16. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 17. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 18. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. Any dividends or any other amounts of annual net profits distributed to the shareholders shall be distributed in the proportions set out by article 5§3 of the Articles.

**Art. 19. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles and in accordance with the proportions set out fixed by article 5§3 of the Articles.

**Art. 20. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

Subject to the claims of any secured creditors and to the provisions of any enactment as to preferential payments the Company's property shall on winding up be realized and applied in satisfaction of the Company's liabilities *pari passu* and subject thereto any surplus shall then be distributed amongst the shareholders as follows:

(a) if the amount of cash to be distributed will provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR (as defined below) of 7.5% or less on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan) then the cash of the Company shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a *pari passu* and *pro rata* basis to their holdings of Class A Shares and Class C Shares in the capital of the Company; and

(b) if the amount to be distributed will provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR (as defined below) of more than 7.5% on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan) then the cash of the Company shall be distributed on the following basis:

(i) firstly to provide each holder of Class A Shares and Class C Shares with an IRR of 7.5% on the aggregate amount invested by it in the Company (whether by way of subscription or loan);

(ii) secondly (after payment under Article 20(b)(i)):

a) 15% of the available cash shall be distributed to the holder of the Class D Share; and

b) 85% of the available cash shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a *pari passu* and *pro rata* basis to their shareholdings in the Company,

until each holder of Class A Shares and Class C Shares has achieved an IRR of 15% on the aggregate amount invested by such holder in the Company (whether by way of subscription or loan); and

(iii) thirdly (after payment under Article 20(b)(i) and (ii)):-

a) 25% of the available cash shall be distributed to the holder of the Class D Share; and

b) 75% of the available cash shall be distributed between the holders of Class A Shares and Class C Shares on a *pari passu* and *pro rata* basis to their shareholdings in the Company.

For the purposes of this Article the expression "IRR" means an annual internal rate of return calculated in accordance with the methodology adopted by the Company in its budget or business plan as agreed between the holder(s) of a majority of the Class A Shares and Class C Shares and the holder of the Class D Share from time to time.

Subject to the above paragraphs of this Article 20, any surplus after the realisation of this distribution shall be distributed to the holders of Class B Shares.

**Art. 21. General provision.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time..

**Art. 22. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2015.

#### *Subscription and payment*

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., represented as stated above, prenamed, as follows:

- 596,999 (five hundred ninety-six thousand nine hundred ninety-nine) class A shares (the "Class A Shares") subdivided in to seven (7) series as follows:

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 1 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 2 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 3 Class A Shares;

\* 85,286 (eighty-five thousand two hundred eighty-six) series 4 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty-five) series 5 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty-five) series 6 Class A Shares;

\* 85,285 (eighty-five thousand two hundred eighty-five) series 7 Class A Shares,

- 1,400,000 (one million four hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares");

- 3,000 (three thousand) class C Shares (the "Class C Shares"); and

- 1 (one) class D Share (the "Class D Share" and collectively with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the "Shares" and individually a "Share"),

All the shares so subscribed, with a par value of EUR 0,01 each are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mrs. Lisa LAFAVE, born on July 30, 1963 in Cornwall and residing professionally at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 as class A manager;

- Mr. Nicholas MACRAE, born on 17 August 1980 in Toronto, Canada and residing professionally at 1 Toronto Street, Suite 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 as class A manager;

- Michael WATRIN, born on September 17, 1978 in Virton, Belgium and residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, as class B manager;

- Robert STRIETZEL, born on September 10, 1975 in Schwerin, Germany and residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, as class B manager;

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

1. International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Madame Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe parmi tous ceux qui détiennent ou peuvent devenir détenteurs de ses actions, une société à responsabilité limitée sous le nom de «Troy III Investment Holding S.à r.l.» (la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et la loi du 18 Septembre de 1933 et du 28 Décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances

négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros), représenté par:

- 596.999 (cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe A («les Parts de classe A») subdivisés en sept (7) séries comme suit:

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 1;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 2;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 3;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 4;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 5;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 6;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 7;

- 1.400.000 (un million quatre cent mille) parts sociales de classe B («les Parts de classe B»);

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe C («les Parts de classe C») et;

- 1 (une) part sociale de classe D («la Part de classe D») et collectivement avec les Parts de classe A, les Parts de classe B et les Parts de classe C, les «Parts», et individuellement une «Part»),

toutes dans une forme nominative avec une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Sauf disposition contraire conclue dans un accord entre les associés à tout moment, les mécanismes de rachat et d'annulation en ce qui concerne les Parts de classe A comme décrits à l'article 6 ci-dessous et la répartition du boni de liquidation telle que décrite à l'article 20 ci-dessous, les Parts de classe A, les Parts de classe B, les Parts de classe C et la Part de classe D donnent des droits identiques aux associés de la Société, si ce n'est que:

(i) les Parts de classe A donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à:

a) 99,5% (quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses associé(s), (autres que les dividendes versés pour les Parts de classe B et la Part de classe D) (le «Montant du dividende des Parts de classe A»), moins le Montant des Dividendes Préférentiels Alloués pour les Parts de classe A (tel que défini ci-dessous) et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe A, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie de parts sociales;

b) un dividende préférentiel pour chaque série de Parts de classe A (le montant cumulé total de ce qui est défini comme le «Montant des Dividendes Préférentiels Alloués pour les Parts de classe A») alloué comme suit:

- Les Parts de classe A de série 1 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 2 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 3 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 4 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 5 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 6 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
  - Les Parts de classe A de série 7 donnent droit, au pro rata, au paiement d'un revenu préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale des Parts de classe A émises par la Société;
- (ii) les Parts de classe B donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à EUR 100,-(cent euros) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses associés, et dans le cas d'une pluralité de propriétaire de Parts de classe B, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie de parts sociales;
- (iii) les Parts de classe C donnent le droit à leur(s) propriétaire(s) à
- a) 0,5% (zéro virgule cinq pour cent) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses associés, (autres que les dividendes versés pour les Parts de classe B et les Parts de classe D) moins le Montant des Dividendes Préférentiels Alloués pour les Parts de classe C (tel que défini ci-dessous) et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe C, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie de parts sociales; et
  - b) un dividende préférentiel pour un montant égal au Montant des Dividendes Préférentiels Alloués pour les Parts de classe A (le «Montant des Dividendes Préférentiels Alloués pour les Parts de classe C»); et
- (iv) la Part de classe D donne le droit à son/ses propriétaire(s) à EUR 100,-(cent euros) du montant total du dividende qui sera distribué par la Société à son/ses associé(s), et dans le cas d'une pluralité de propriétaires de Parts de classe D, la distribution se fera proportionnellement à leur participation dans cette catégorie de parts sociales.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Sauf disposition contraire prévue par un accord conclu entre les associés à tout moment, les Parts sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

De plus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Les Parts de classe A de série 1, les Parts de classe A de série 2, les Parts de classe A de série 3, les Parts de classe A de série 4, les Parts de classe A de série 5, les Parts de classe A de série 6 et les Parts de classe A de série 7 ne pourront être converties en d'autres séries Parts de classe A.

Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts de classe A y compris par l'annulation d'une ou plusieurs séries entières de Parts de classe A en rachetant et en annulant toutes les Parts de classe A émises dans la (es) série(s) concernée(s). Dans les cas de rachat et d'annulation de séries de Parts de classe A, de tels annulations et rachats de Parts de classe A devront être réalisés dans l'ordre numérique ascendant (en commençant par les Parts de classe A de série 1).

Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une série de Parts de classe A (dans l'ordre prévu ci-dessus), cette série de Parts de classe A donnera droit aux détenteurs de ces parts sociales, au pro rata de leur participation dans cette série, au Montant Disponible pour les Parts de classe A (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts de classe A des séries rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal au Montant de la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que défini ci-dessous) pour chaque Parts de classe A de la série concernée, détenue et annulée. Les détenteurs de Parts de classe C doivent simultanément recevoir un acompte sur dividende d'un montant égal au Montant d'Indemnisation (tel que défini ci-dessous).

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts de classe A émises dans les séries de Parts de classe A devant être rachetées et annulées.

Le Montant de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés à une date qui ne saurait être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des

séries de Parts de classe A concernées. Le Montant de l'Annulation pour chacune des séries de Parts de classe A (à savoir les Parts de classe A de série 1, les Parts de classe A de série 2, les Parts de classe A de série 3, les Parts de classe A de série 4, les Parts de classe A de série 5, les Parts de classe A de série 6 et les Parts de classe A de série 7) correspondra au Montant Disponible pour les Parts de classe A des séries correspondantes au moment de l'annulation desdites séries à moins d'une décision contraire du conseil de gérance; pour autant que le Montant de l'Annulation ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible pour les Parts de classe A. Le conseil de gérance peut décider d'inclure ou d'exclure les primes d'émission librement distribuable en partie ou en totalité lors de la détermination du Montant de l'Annulation.

Le Montant Disponible pour les Parts de classe A sera 99.5% du Montant Total Disponible (tel que défini ci-dessous).

Le Montant d'Indemnisation sera 0.5% du Montant Total Disponible (tel que défini ci-dessous).

Le Montant Total Disponible signifie le montant total du bénéfice net de la Société (ce qui inclut le bénéfice reporté) dans la mesure où les associés de la Société auraient eu le droit de bénéficier de distributions de dividendes, conformément à l'article 18 des statuts, augmenté de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant, du montant des primes d'émission (jusqu'à un montant égal à P) et de la réduction de la réserve légale en relation avec la série de Parts Sociales de Catégorie A à annuler mais diminué par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des statuts, chaque fois qu'indiqué dans les comptes intermédiaires applicables et (iii) tous dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué par ces derniers (afin d'écartier tout doute, sans double comptage) de sorte que:  $MD = (BN + B + RC) - (P + RL + DL)$ . Où: MD = Montant Total Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté et la prime d'émission); B = toute réserve librement distribuable; RC = le montant de la réduction du capital et de la réduction de réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales à annuler; P = toute perte (en ce compris les pertes reportées); RL = toute somme à placer en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = dividendes cumulés et impayés dans la mesure où le BN n'a pas déjà été diminué.

En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 7. Droits de préemption.** Si la Société se propose d'attribuer des parts sociales, ces parts ne peuvent être attribuées à quiconque avant que la Société ne les ait d'abord proposé à tous les porteurs de Parts de classe A et de Parts de classe C à la date de l'offre et dans les mêmes conditions, ainsi qu'au même prix, avant que ces parts ne soient proposées à d'autres personnes sur une base pari passu et pro rata du nombre de Parts de classe A et de Parts de classe C détenues par ces détenteurs (autant que possible sans impliquer des fractions).

L'offre:

- doit être écrite et ouverte pour acceptation pour une période de 15 jours ouvrables suivant la date de l'offre et doit donner des détails sur le nombre et le prix de souscription des parts sociales en question;
- peut stipuler à tous les détenteurs des Parts de classe A et des Parts de classe C qui souhaitent souscrire un nombre de parts supérieur à la proportion auquel il a droit, peut, dans son acceptation, indiquer le nombre de parts excédentaires («les Parts excédentaires») pour lequel il souhaite souscrire.

Les parts sociales n'étant pas acceptées par les détenteurs des Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C, conformément à l'offre qui leur a été faite selon la disposition ci plus-haut, doivent être utilisées pour satisfaire toutes les demandes à titres réductible en vertu de la disposition ci plus-haut.

S'il n'y pas suffisamment de parts excédentaires pour satisfaire de telles demandes, les parts excédentaires devront être attribuées aux investisseurs pari passu et au pro rata du nombre des Parts de classe A et des Parts de classe C détenues par les investisseurs immédiatement avant que l'offre n'ait été faite aux détenteurs des Parts de classe A et aux détenteurs de Parts de classe C (autant que possible sans impliquer des fractions ou sans augmenter le nombre de parts excédentaires attribuées à tous les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C au-dessus de ce qui a été souscrit par eux). Après cette attribution, les parts excédentaires restantes seront offertes à toute autre personne que les gestionnaires pourront déterminer, au même prix et aux mêmes conditions que l'offre faite aux détenteurs des Parts de classe A et de classe C.

**Art. 8. Droit de sortie conjointe: offre conforme.** Nonobstant toute autre disposition dans les présents Statuts, aucune vente ou aucun transfert ou aucune aliénation d'intérêt de parts sociales par un détenteur de parts («l'associé vendeur») ne peut avoir d'effet, s'il devait en résulter un changement dans le contrôle de la Société, sauf si avant la vente, le transfert ou l'aliénation, l'acquéreur proposé («l'acquéreur proposé») a fait une offre de bonne foi en accord avec le présent article («offre conforme») à tous les détenteurs de Parts de classe A et de classe C d'acheter au prix spécifié dans le troisième paragraphe ci-dessous, de toutes les Parts de catégorie A et les Parts de catégorie C (à l'exception d'un associé qui a expressément renoncé à son droit de recevoir une telle offre).

Toute offre faite en vertu du paragraphe précédent doit être écrite, acceptée pendant au moins 14 jours, et est réputé être rejeté par tout associé qui ne l'aurait pas accepté, conformément à ses termes dans les 21 jours, et la prise en compte sous une telle offre est réglée intégralement à la fin de l'achat et dans les 30 jours suivant la date de l'offre.

L'offre conforme doit être faite à un prix par Parts de classe A et par Parts de classe C qui n'est pas inférieur à un montant égal au prix offert ou payé ou convenu par l'acquéreur proposé pour toutes les parts qui devront être acquises

à partir de l'associé vendeur (le «cédant») divisé par le nombre de Parts de classe A que l'acquéreur proposé propose d'acquérir depuis l'associé vendeur.

Pour déterminer le prix offert ou versé ou convenu pour une part aux fins du paragraphe ci-dessus il doit être inclus dans chaque cas un montant égal à la proportion correspondante de toute autre considération (en espèces ou autre) reçue ou à recevoir par l'Associé Vendeur des parts en question (ou toute personne liée ou toute personne agissant conjointement avec cette personne) qui (compte tenu de la nature de l'opération dans son ensemble) ne peut raisonnablement être considérée comme faisant partie de la contrepartie pour les parts en question.

Aux fins du présent article, l'expression «contrôle» signifie le pouvoir d'une personne (ou des personnes agissant conjointement) pour fixer, soit par contrat, les droits de vote ou autres, soit directement ou indirectement (y compris, sans limitation, via une ou plusieurs entreprises intermédiaires) que les affaires de la Société sont menées en conformité avec les souhaits de la personne (ou des personnes).

**Art. 9. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 10. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Le présent article sera soumis aux dispositions de tout contrat conclu entre les associés à tout moment.

**Art. 11. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.



Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.  
Le présent article sera soumis aux dispositions de tout contrat conclu entre les associés à tout moment.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 17. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale. Tout dividende ou tout montant de profits nets distribués aux associés doit être distribué conformément aux proportions décrites dans l'article 5§3 des présents Statuts.

**Art. 19. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire, et

ce, conformément à la loi ou aux présents Statuts et conformément aux proportions déterminées par l'article 5§3 des présents Statuts.

**Art. 20. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Sous réserve des réclamations des créanciers privilégiés et des dispositions d'un texte législatif concernant les paiements préférentiels des actifs de la Société devront être réalisés à la liquidation et être appliqués dans le respect du passif de la Société pari passu et sous cette réserve les surplus sont ensuite distribués entre les associés comme suit:

(a) si le montant des liquidités à distribuer fournira à chaque détenteur de Parts de classe A et de Parts de classe C un TRI (tel que défini ci-après) de 7,5% ou moins du montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt) puis les liquidités de la Société seront distribués entre les détenteurs les parts de classe A et les Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs détention de Parts de classe A et de Parts de classe C dans le capital de la Société et

(b) si le montant à distribuer fourni à chaque détenteur de Parts de classe A et de Parts de classe C avec un TRI (tel que défini ci-dessous) de plus de 7,5% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou prêt) puis les liquidités de la Société sont distribuées de la façon suivante:

(i) d'une part afin de fournir à chaque détenteur de Parts de classe A et Parts de classe, avec un taux de rendement de 7,5% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt);

(ii) d'autre part (après paiement en vertu de l'Article 20(b)(i)):

a) 15% des liquidités disponibles seront distribuées au détenteur de la Part de classe D et

b) 85% des liquidités disponibles sont distribuées entre les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs participations dans la société

Jusqu'à ce que chaque porteur de Parts de classe A et de Parts de classe C ait atteint un TRI de 15% sur le montant total investi par lui dans la Société (que ce soit par voie de souscription ou de prêt) et

(iii) enfin (après paiement en vertu des Articles 20(b)(i) and (ii)): -

a) 25% des liquidités disponibles seront distribuées au détenteur de la Part de classe D et

b) 75% des liquidités disponibles seront distribuées entre les détenteurs de Parts de classe A et les détenteurs de Parts de classe C sur une base pari passu et au pro rata de leurs participations dans la Société.

Aux fins des paragraphes ci-dessus du présent article, l'expression «TRI» signifie un taux de rendement interne annuel calculé conformément à la méthode adoptée par la Société dans son budget ou dans son plan d'affaires comme convenu entre le(s) détenteur(s) de la majorité des Parts de classe A et des Parts de classe C et le détenteur de la Part de classe D à tout moment.

Tout surplus après la réalisation de cette distribution sera distribué aux détenteurs de Parts de classe B.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 21. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 22. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., représentée comme dit ci-avant, prénommée, a souscrit deux millions (2.000.000) de parts sociales comme suit:

- 596.999 (cinq cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de classe A («les Parts de classe A») subdivisés en sept (7) séries comme suit:

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 1;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 2;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 3;

\* 85,286 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-six) Parts de classe A de série 4;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 5;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 6;

\* 85,285 (quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq) Parts de classe A de série 7;

- 1.400.000 (un million quatre cent mille) parts sociales de classe B («les Parts de classe B»);

- 3.000 (trois mille) parts sociales de classe C («les Parts de classe C») et;

- 1 (une) part sociale de classe D («la Part de classe D») et collectivement avec les Parts de classe A, les Parts de classe B et les Parts de classe C, les «Parts», et individuellement une «Part»).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites, avec une valeur de 0,01 EUR paire de chacun sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt mille euros (EUR 20'000.-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante, précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Mme Lisa LAFAVE, né le 30 Juillet 1963 à Cornwall et demeurant professionnellement au 1, rue Toronto, bureau 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 comme gérant de classe A;

- Mr. Nicholas MACRAE, né le 17 Août 1980 à Toronto, Canada et demeurant professionnellement au 1, rue Toronto, bureau 1400, Toronto, Ontario, Canada M5C3B2 comme gérant de classe A;

- Michael WATRIN, né le 17 Septembre 1978 à Virton, Belgique et demeurant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, comme gérant de classe B;

- Robert STRIETZEL, né le 10 Septembre 1975 à Schwerin, en Allemagne et résidant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, comme gérant de classe B;

2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. COCO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 16 février 2015. Relation: DAC/2015/2799. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030816/792.

(150034040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**Theia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.852.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Elliott International, L.P., a limited partnership, organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Trade and Companies Register under number CR-10177, having its registered office at Uglund House, KY - KY1 -1104 Grand Cayman;

2) Wakefield Securities LLC., a limited liability corporation, incorporated under the laws of the state of Delaware, registered under number 5216625, having its registered office at 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington;

here represented by Marine Krief, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxies, given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders (the “Shareholders”) of Theia Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 190852, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 October 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2014 under number 3368. The articles of association were last amended pursuant to a deed of the above mentioned notary on 21 November 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter the “Company”).

The Shareholders, representing the entire share capital of the Company, have required the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to convert, with immediate effect, the share capital of the Company from its current currency expressed in euro (“EUR”) into British Pounds (“GBP”) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on 17 December 2014, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of approximately zero point seven nine three two British Pounds (GBP 0.7932), to convert all accounts in the books of the Company from EUR to GBP, and to subsequently amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at GBP nine thousand nine hundred fifteen.- (9,915 British Pounds) represented by nine thousand nine hundred fifteen (9,915) shares with a par value of GBP 1.- (one British Pound) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

*Second resolution*

The Shareholders resolve to increase the Company’s share capital by an amount of two thousand five hundred eighty five British Pounds (GBP 2,585) so as to raise it from its current amount of nine thousand nine hundred fifteen British Pounds (GBP 9,915) to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) by the issue of two thousand five hundred eighty five (2,585) shares having a nominal value of one (1) British Pound each.

The two thousand five hundred eighty five (2,585) new shares have been subscribed as follows:

- one thousand seven hundred and six (1,706) shares have been subscribed by Elliott International, L.P., aforementioned, for the price of one thousand seven hundred and six British Pounds (GBP 1,706); and

- eight hundred seventy nine (879) shares have been subscribed by Wakefield Securities LLC., aforementioned, for the price of eight hundred seventy nine British Pounds (GBP 879).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of two thousand five hundred eighty five British Pounds (GBP 2,585); so that the amount of two thousand five hundred eighty five British Pounds (GBP 2,585) is as of now available to the Company.

The total contribution in the amount of two thousand five hundred eighty five British Pounds (GBP 2,585) is entirely allocated to the share capital.

The Shareholders resolve to subsequently amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British Pounds) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of GBP 1.- (one British Pound) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

*Third resolution*

The Shareholders resolve to change the financial year of the Company so that it shall start on 1 November and end on 31 October of each financial year, and to subsequently amend article 16 of the articles of association of the Company, so that it shall read as follows:

“ **Art. 16.** The company’s year commences on the first of November and ends on the thirty-first of October.”

Accordingly, the first financial year of the Company shall commence on the date of the Company’s incorporation and shall end on 31 October 2014.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Elliott International, L.P., un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistré au Registre des Iles Caymans sous le numéro CR-10177, ayant son siège social à Ugland House, KY - KY1 -1104 Grand Cayman;

2) Wakefield Securities LLC, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 5216625, ayant son siège social à 1209, Orange Street, Corporation Trust Center building, USA - DE 19801 Wilmington;

ici représentés par Marine Krief, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associées (les «Associées») de Theia Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190852, constituée selon acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 6 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 novembre 2014 sous le numéro 3368. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susmentionné en date du 21 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

Les Associées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associées décident de changer, avec effet immédiat, la devise du capital social de la Société d'euros («EUR») en livres britanniques («GBP») au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 17 décembre 2014, c'est-à-dire au taux d'un euro (EUR 1) équivalent à zéro virgule sept neuf trois deux livres britanniques (0,7932 GBP), arrondi au centime près, de convertir tous les comptes dans les livres de la société de EUR en GBP, et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP neuf mille neuf cent quinze.- (9.915 livres britanniques) représenté par neuf mille neuf cent quinze (9.915) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.- (une livre britannique) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

#### *Seconde résolution*

Les Associées décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres britanniques (GBP 2.585) afin de l'augmenter de son montant actuel de neuf mille neuf cent quinze livres britanniques (GBP 9.915) à douze mille cinq cent livres britanniques (GBP 12.500) par l'émission de deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq (2585) parts sociales d'une valeur nominale de une (1) livre britannique chacune.

Les deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq (2.585) nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- mille sept cent six (1.706) parts sociales ont été souscrites par Elliott International, L.P., précité, pour le prix de mille sept cent six livres britanniques (GBP 1.706); et

- huit cent soixante-dix-neuf (879) parts sociales ont été souscrites par Wakefield Securities LLC., précité, pour le prix de huit cent soixante-dix-neuf livres britanniques (GBP 879).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres britanniques (GBP 2.585) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de deux mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres britanniques (GBP 2.585) est entièrement affecté au capital social.

Les Associées décident d'augmenter modifier par conséquent l'article 6 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à GBP 12.500.- (douze mille cinq cents livres britanniques) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1.-(une livre britannique) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> novembre et se terminera le 31 octobre de chaque année sociale, et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts de la Société, qui désormais sera appliqué et aura la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre.»

Par conséquent, la première année sociale de la société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 octobre 2014.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Krief, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015030808/154.

(150034089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

**Maybrooke Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.079.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of the month of February.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BTG Pactual Holding Internacional SA, a joint stock company incorporated under the laws of Brazil, whose registered office is located in the City and State of Rio de Janeiro at 5<sup>th</sup> Floor, Torre Corcovado, 501 Prada de Botafogo, CEP-22250-040, (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Cintia Martins Costa, professionally residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 10 February 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

being the sole shareholder of Maybrooke Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B194079, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 15 January 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, passed on 30<sup>th</sup> January 2015, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as stated above, declared and the notary recorded as follows:

I. That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds forty thousand (40,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each in issue in the Company so that the entire share capital is represented and decisions can be validly taken by the Sole Shareholder.

II. That the Sole Shareholder wishes to take decisions on the item on the following agenda:

### Agenda

- Change of the binding signatory power of the Company and consequential amendment of article 15 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director in case of a Sole Director and, in the case of a Board, by the signatures of any two class A directors acting jointly (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Sole Director, or as the case may be by the Board or any two class A directors acting jointly (including by way of representation), but only within the limits of such power.”

The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the binding signatory power of the Company and to amend article 15 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this amendment to the articles of association are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

BTG Pactual Holding Internacional SA, une société anonyme de droit brésilien, dont le siège social se situe dans la Ville et l'État de Rio de Janeiro au 5<sup>e</sup> étage, Torre Corcovado, 501 Prada de Botafogo, CEP-22250-040, (l'«Actionnaire Unique»),

représentée par Maître Cintia Martins Costa, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 10 février 2015 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

étant l'actionnaire unique de Maybrooke Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B194079, constituée le 15 janvier 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 janvier 2015 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et le notaire a acté ce qui suit:

I. Que la partie comparante est l'actionnaire unique de la Société et détient quarante mille (40.000) actions chacune d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) émises dans la Société de sorte que tout le capital social est représenté et que l'Actionnaire Unique peut valablement prendre des décisions.

II. Que l'Actionnaire Unique souhaite prendre des décisions sur le point de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

- Changement du pouvoir de signature de la Société et modification en conséquence de l'article 15 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers et ce, à tous égards, par la signature individuelle de l'Administrateur Unique en cas d'Administrateur Unique et, en cas de Conseil, par les signatures de deux administrateurs de classe A agissant conjointement (y compris, par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil ou deux administrateurs de classe A agissant conjointement (y compris par voie de représentation), mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé ce qui suit:

*Résolution unique*

L'Actionnaire Unique a décidé de changer le pouvoir de signature de la Société et de modifier l'article 15 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

*Dépenses, Évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente modification des statuts, sont estimés à approximativement EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite du document au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: C. MARITNS COSTA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015030572/98.

(150033490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

---

**LSREF3 Lux Investments XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 192.100.

L'associé unique de la Société a changé sa dénomination avec effet au 12 février 2015 et s'appelle désormais LSREF3 Lusort Holdings S.à r.l..

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Patrick Steinhäuser, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2015.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015028566/21.

(150032976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

---

**A.O.S. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.557.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015030181/10.

(150033873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

---